

# 108

## Commission permanente

### Séance du 28 août 2023



Rapporteur : Mme MOTEL

48400

35 - Coopération et solidarité internationales

### Solidarité avec le peuple ukrainien et les personnes réfugiées

Le lundi 28 août 2023 à 14h20, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :**

Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), M. MORAZIN (pouvoir donné à Mme MOTEL), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROCHE (pouvoir donné à Mme ABADIE), M. SALMON (pouvoir donné à M. LE MOAL)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 11 mars 2022 relative au soutien du peuple ukrainien ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 10 février 2023 relative à l'adoption du budget primitif ;

### Exposé :

Face à la guerre qui sévit en Ukraine, le Conseil départemental poursuit son soutien aux initiatives locales menées par des acteurs bretonnes mobilisés en faveur du peuple ukrainien et des personnes réfugiées.

Dans ce cadre, la commission ad hoc mise en place pour analyser les demandes de financement s'est réunie le 10 juillet 2023 et propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 440 € au Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples pour ses activités d'accompagnement et d'orientation des personnes réfugiées, dont des personnes ukrainiennes, menées en Ille-et-Vilaine.

### Décide :

- d'attribuer une subvention pour un montant de 1 440 € au profit du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples pour ses activités d'accompagnement et d'orientation des personnes ukrainiennes et réfugiées, menées en Ille-et-Vilaine, détaillée dans le tableau joint en annexe.

### Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 30 août 2023

ID : CP20231697

Pour extrait conforme